

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres
en exercice : 22

Nombre de membres
présents ou représentés : 16

Date de la convocation :
15 octobre 2025

EXTRAIT n°63
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 31 octobre 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 31 octobre à 09 heures 00 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 15 octobre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-7-1-2-63 Proposition budgétaire 2026 de la Résidence Balivernes**Présents :**

Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CRISTIN Robert, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame ESCUDÉ Vanessa, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc à Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame GAILLARD Elisabeth à Madame ESCUDÉ Vanessa, Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame DUBURC Sylvie, Monsieur DUPUY Jean, Monsieur GROTTO Serge,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2025-D-7-1-2-63

Objet : Proposition budgétaire 2026 de la Résidence Balivernes*Service émetteur : Résidence Balivernes**Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS*

La proposition budgétaire 2026 comporte une section Fonctionnement et une section Investissement.

1) La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes

Dépenses

Groupe I	188 900,00 €	Dépenses d'exploitation
Groupe II	519 790,00 €	Dépenses personnel
Groupe III	258 610,00 €	Dépenses structure
Total dépenses	967 300,00 €	

Recettes

Groupe I	583 910,45 €	Hébergement, dépendance
Groupe II	331 736,77 €	Produits relatifs à l'exploitation
Groupe II	21 224,80 €	Produits financiers

Excédent antérieur reporté (2024) : 30 427,98 €

Total recettes **967 300,00 €**

2) La section Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **1 838 356,36 €**.

Monsieur le Président,

PROPOSE d'adopter la proposition budgétaire 2026 de la Résidence Balivernes et de la communiquer aux services compétents du Conseil Départemental conformément à la réglementation.

Compte tenu de ce qui précède,

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE la proposition budgétaire 2026 de la Résidence Balivernes et la communique aux services compétents du Conseil Départemental conformément à la réglementation,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président du CIAS, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 31 octobre 2025
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président du CIAS,

Daniel ZANIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Centre Intercommunal
d'Action Sociale

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **04 NOV. 2025**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **04 NOV. 2025**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr